



Française mais sans papier

Par **nina75**, le **30/07/2008** à **18:12**

d'aboed je tiens à vous remercier qui que vous soyez pour votre réponse. je tiens à vous préciser je j'habite en algérie avec mon pere. pourqoui cette loi à porté mon frere et mes soeurs sur le livret de famille de mon pere .et en plus elle m'interdit la transcription. est ce le fait d'avoir plus de 19ans ce jour là est un crime envers cette loi. s'il vous plait aidez moi dans mes démarches. car toute la famille va partir en france et je ne voudrais pas rester seule..... vos réponse sont la lumèriere qui me guidera d'aurénavant.....
cordialement nina75